



COMMISSION SPORTIVE

MICHEL Gérard

9, avenue Condorcet

44800 SAINT-HERBLAIN

☎ : 06.75.69.03.17

E-mail : gerard.michel44800@orange.fr

Diffusion :

Président du C.D. 44

Présidents de club

Mr le Président,

CALENDRIER CONCOURS DEBUTANTS 2025 / 2026
--

Ce concours s'adresse uniquement aux archers Débutants (voir règlement joint) jeunes et adultes de Loire-Atlantique. **La licence F.F.T.A. et le certificat médical (C. M. compétition pour la finale)** sont obligatoires.

ATTENTION : Un archer ayant participé à un concours FFTA ne pourra pas être sélectionné pour la finale Départementale Débutants.

Le classement est fait par catégorie d'âge. Les poussins (ou U11) ne pourront pas participer aux finales départementales.

Les dates d'envoi des résultats sont précisées ci-dessous :

TIRS DANS LES CLUBS : 12 volées de 3 flèches		date limite d'envoi des résultats
1er tir :	à 15 Mètres sur blason de 80 cm	20/12/2025
2ème tir :	à 15 Mètres sur blason de 60 cm	28/02/2026

FINALE DEPARTEMENTALE :	le 29 mars 2026 à LA BAULE
2 x 18 Mètres sur blason de 60 cm	

L'inscription au concours Débutants est fixée à **3 Euros par archers.**

Le chèque d'inscription, libellé à l'ordre du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Loire-Atlantique, doit me parvenir avec les résultats du 1er tir **impérativement.**

REGLEMENT DU CONCOURS DEBUTANTS DE LOIRE-ATLANTIQUE

A l'initiative du CD44, il peut être organisé chaque année un concours jeunes et adultes débutants.

§ : Est considéré comme débutant, un jeune ou un adulte dont c'est la 1^{ère} année d'initiation, et possesseur d'une 1^{ère} année de licence (toutes fédérations confondues).

§ : La catégorie « jeunes » va de U11 à U21 (garçons et filles).

La catégorie « adultes » sera composée par senior 1, senior 2 et senior 3 (hommes et femmes).

§ : Les archers présentés à ce concours ne devront en aucun cas avoir participé à une compétition donnant lieu à un **classement FFTA**.

(Les concours jeunes et de loisirs n'entrent pas dans cette catégorie).

§ : La présentation de la licence et du certificat médical sont obligatoires (sauf s'il est indiqué « OUI » pour le CM sur la licence de l'archer), ainsi que de l'autorisation parentale validée pour les mineurs.

Un certificat médical Compétition est nécessaire pour participer à la finale.

§ : Le seul arc autorisé est l'arc classique, avec ou sans accessoires, tels que viseur, stabilisation, ... ceux-ci ne donnant pas lieu à une classification différente.

§ : La tenue vestimentaire est libre, cependant la tenue blanche ou de club est vivement conseillée. Les chaussures de sport « style tennis » sont obligatoires en salle.

§ : La sélection pour le concours se fait après avoir satisfait aux épreuves dont le détail figure dans la lettre d'invitation aux clubs.

§ : La non-observation de ces règles conduira le club à un :

- Avertissement et retour des récompenses (éventuelles) en cas de faute légère,
- Retour des récompenses (éventuelles) et un an d'interdiction (pour le club) de participation à ce concours en cas de faute intentionnelle ou récidive.